



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

**ECOTAY L'OLME**

**Etaient présents** : GANDREY Carine, JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, JAY Daniel, MEYNIEL Catherine, MARIANI Jean-Michel, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Christiane, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, DUCLOS Norbert et MASSON Robert

**Absents avec pouvoir** :  
PEYCELON Guillaume pouvoir à Michelle MAY

**Secrétaire de séance** : Daniel JAY

**Approbation à l'unanimité de la proposition de compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.**

**DELIBERATIONS**

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LE CHANGEMENT D'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité, pour la commune, d'entretenir ses équipements sportifs  
**Considérant** le système d'éclairage du stade Dupuy Drouot

Robert JOANIN rappelle à l'assemblée délibérante le projet de changement de l'éclairage du stade de football.

Il convient de délibérer afin d'approuver le lancement de l'opération, les modalités de financement et d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre de ce projet.

Le montant total de l'opération est de 14 521 €

Ces travaux seront inscrits au budget 2023 de la commune en section d'investissement.

Le montant du soutien attendu de la Fédération Française de Football est de 3 456 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement du projet de changement de l'éclairage du stade de football, ainsi que les modalités de financement et autorise le Maire à effectuer cette demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LE CHANGEMENT DU GRILLAGE AUTOUR DU STADE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité, pour la commune, d'entretenir ses équipements sportifs  
**Considérant** l'état du grillage entourant le stade Dupuy Drouot

Robert JOANIN rappelle à l'assemblée délibérante le projet de changement du grillage autour du stade de football.

Il convient de délibérer afin d'approuver le lancement de l'opération, les modalités de financement et d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre de ce projet.

Le montant total de l'opération est de 34 486 € HT

Ces travaux seront inscrits au budget 2023 de la commune en section d'investissement.

Le montant du soutien attendu de la Fédération Française de Football est de 10 405 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement du projet de changement du grillage autour du stade de football, ainsi que les modalités de financement et autorise le Maire à effectuer cette demande de subvention.

### **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 156, 157 et 158 modifié par l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**Vu** le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 modifié le 08 décembre 2019 relatif au recensement de la population

**Considérant** la campagne de recensement organisée sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023

**Considérant** le recrutement de trois agents recenseurs chargés de la campagne de recensement 2023.

Robert JOANIN rappelle que la campagne de recensement 2023 a débuté depuis le 19 janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 18 février 2023. Pour réaliser cette campagne, trois agents recenseurs ont été recrutés par la commune. Il appartient donc à la commune de fixer leur rémunération.

La dotation versée par l'INSEE pour la campagne de recensement 2023 est de 2 289€.

La commune propose de fixer leur rémunération brute comme suit :

- 1.85 € par habitant
- 1.21 € par logement
- 60 € par ½ journée de formation organisée par l'INSEE (2 ½ journées les 5 et 12 janvier 2023)
- 100 € de dédommagement des frais kilométriques pour les agents ayant les districts les moins étendus
- 300 € de dédommagement des frais kilométriques pour l'agent ayant le district le plus étendu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs telle que reprise ci-dessus.

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 02 février 2022 relative à la convention de mise en place de la police pluri-communale pour la période 2022 - 2024 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 relative à la convention communale de coordination de la police pluri-communale et des forces de sécurité de l'Etat

**Vu** la convention relative à la mise en place du service de police pluricommunale

**Considérant** l'évolution de la liste des agents de la police pluri-communale

**Considérant** la nécessité de signer l'avenant n°1 à la convention initiale stipulant l'évolution des effectifs de la police pluri-communale

Madame le Maire rappelle qu'une convention initiale de mise en place de la police pluri-communale a été signée entre les communes de Montbrison, Champdieu, Savigneux, Lézigneux, Ecotay l'Olme, Précieux, Saint-Georges-Haute-Ville et Saint-Thomas-la-Garde avec l'approbation du Préfet et du procureur de la République pour une période de trois années de 2022 à 2024.

Les effectifs de la police pluri-communale ayant évolué depuis la signature de la convention initiale, il est nécessaire d'adopter l'avenant n°1.

Cet avenant modifie l'article 2 de la convention de la manière suivante :

*"Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de ÉCOTAY L'OLME l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :*

*- Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier*

*• Un Adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleynet Sylvain*

*• Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc;*

*• Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien;*

*• Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin;*

*Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratives actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid;"*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention initiale de la police pluri-communale et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

## DOSSIERS EN COURS

- Travaux ancienne école ancienne mairie :  
Les travaux ont accumulé du retard mais celui-ci est rattrapé avec l'intervention du plaquiste. Les autres corps de métier sont soumis à son passage et doivent attendre la fin de son intervention. Il reste la plomberie et les sols.
- Travaux dans le local du Cotayet pour la création d'un logement :  
La pose du carrelage est en cours. Le problème d'humidité est en cours de traitement.

- Bilan 2022 de la police pluri-communale :  
Le bilan annuel a eu lieu le 24 février dernier. Concernant le bilan financier, le coût est calculé en fonction du nombre d'heures attribué à la commune d'Ecotay l'Olme. Pour 2022, il nous est demandé la somme de 1740 € :
  - 1581€ pour 53.25 heures effectuées sur la commune
  - 159€ suite à l'achat d'un nouveau logiciel.

En 2023, le service de police pluri-communale devrait se doter d'un cinémomètre. La commune doit assumer une partie du coût à hauteur de 57€.

Sur la commune, la police pluri-communale est principalement intervenue pour les motifs suivants :

- Nuisances sonores
- Divagations et bruits de chiens
- Déchets sur la voie publique
- Stationnement gênant

Les demandes d'intervention émanent principalement de Madame le Maire. Peu d'appels en direct ont été enregistrés.

Afin d'analyser les vitesses de circulation sur l'avenue de Montbrison, un radar a été installé du 05 janvier 2023 au 16 janvier 2023 à hauteur du 52 avenue de Montbrison. Il a été enregistré seulement 27% d'excès de vitesse sur la totalité des passages comptabilisés. Pour comparaison en 2019, avant l'aménagement de l'avenue de Montbrison, ce pourcentage s'élevait à 89 %.

- Bilan de la gendarmerie 2022 :  
La gendarmerie a enregistré davantage d'interventions sur le terrain cette année. En 2021, les gendarmes ont réalisé 480H sur la commune et 780H en 2022. Cette hausse n'indique pas une augmentation des infractions sur le territoire de la commune mais une nouvelle répartition du temps des agents de gendarmerie entre le terrain et leur caserne.
- Campagne de recensement 2023 :  
Le recensement a débuté le 19 janvier 2023. Trois agents recenseurs circulent sur la commune afin de collecter les formulaires remplis par les habitants soit par internet soit par papier. A ce jour, 65% des logements ont été recensés. 97% l'ont été par internet.
- Commission environnement :  
Auriane GOURBEYRE a présenté les différents évènements prévus par la commission environnement pour l'année 2023 :
  - Construction d'un hôtel à insectes avec la commission jeunesse le 18 mars matin
  - Changement des bacs à fleurs
  - Relance du covoiturage sur la commune
  - Fin du défi zéro déchet le 25 février
  - Vélorution le 20 septembre
 Auriane GOURBEYRE a également précisé que la récupération des eaux pluviales étaient toujours en cours à la mairie et au centre technique municipal :
  - 12 000 litres ont été récoltés en 2022 à la mairie
  - 5 500 litres ont été récoltés en 2022 au centre technique municipal

## QUESTIONS DIVERSES

- Des tuiles ont été cassées sur le toit du local des chasseurs suite à la pose des échafaudages. Il faudrait prévoir leur remplacement pour éviter que l'eau ne s'infilte. La demande sera faite à Jean-Luc VIALARD ou à JM CHARPENTES.
- Une visite de chantier de l'ancienne école et l'ancienne mairie aura lieu samedi 18 février à 10H.

- Les escaliers n'ont pas encore été posés dans le local de l'ancienne mairie et l'ancienne école. A la demande du bureau de contrôle, des modifications ont dû être apportés au projet initial ce qui a repoussé la pose. Elle devrait avoir lieu semaine 6.
- Deux GR Pays Côtes du Forez sont en cours d'élaboration par Loire Forez Tourisme. L'un d'entre eux traversera la commune.
- Deux réunions publiques d'informations auront lieu à Verrières en Forez pour l'installation de dispositif éolien :
  - Par Eurowatt le 09 février de 16H à 20H30
  - Par Zéroéol le 23 février de 15H à 19H
- Le carnaval aura lieu le 03 mars prochain en collaboration avec la Keup On et le Sou des écoles de Moingt.

Prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le lundi 27 mars 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
Madame le Maire lève la séance à 21H20.